

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en non valeur de 2 titres impayés sur l'année 2014 pour un montant global 570€
- **DECIDE** de renouveler pour l'année scolaire 2017-2018 par le biais du Centre de Gestion le contrat de responsable de la garderie, poste pré-affecté.
- **DECIDE** d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 01 janvier 2018.
- **DECIDE** d'adhérer au Journal des Communes proposé par Radio Bresse pour un montant de 34.02 euros.
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes, compétences sentiers de randonnée et Restaurant du Cœur.
- **APPROUVE** la convention de gestion provisoire de service pour l'exercice de la compétence « Assainissement » avec la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom

Traite les questions diverses

Le Maire

J. RODOT

